



Colle début janvier : uniquement sur Histoire des idées politiques modernes / 3h / 2 sujets de dissertation et 1 sujet de commentaire (même forme pour examen de mai).

SOMMAIRE INTRODUCTION	Erreur ! Signet non défini.
LEÇON 1 : L'ABSOLUTISME	Erreur ! Signet non défini.
I. Généralités	Erreur ! Signet non défini.
A. Les origines	Erreur ! Signet non défini.
B. L'affirmation de l'absolutisme	Erreur ! Signet non défini.
II. Machiavel	Erreur ! Signet non défini.
A. Machiavel en son temps	Erreur ! Signet non défini.
B. La réception de l'oeuvre de Machiavel dans les siècles suivants	Erreur ! Signet non défini.
III. Thomas Hobbes	Erreur ! Signet non défini.
A. Présentation de l'auteur	Erreur ! Signet non défini.
B. La pensée de Hobbes	Erreur ! Signet non défini.
1. Les hommes naturels	Erreur ! Signet non défini.
2. Sortir de l'état de nature : le contrat social selon Hobbes	Erreur ! Signet non défini.
3. Analyse du pouvoir du Léviathan	Erreur ! Signet non défini.
4. La confusion ou la subordination du pouvoir religieux au pouvoir politique	Erreur ! Signet non défini.
LEÇON 2 : LA CONTESTATION DE L'ABSOLUTISME	3
I. John Locke (1632 – 1704)	Erreur ! Signet non défini.
A. Contexte historique	16
B. La pensée politique de John Locke	16
1. L'état de nature	17
2. Le passage de l'état de nature à la société politique chez Locke	17

INTRODUCTION

Depuis toujours les hommes se sont interrogés sur ce qui pouvait fonder le droit et apporter le bien commun dans les collectivités. Ceci concerne la vie en communauté dans la cité. **L’histoire des idées politiques** pose quelques difficultés car elle est **au croisement d’autres disciplines** comme la philosophie, l’historiographie, etc. Cela **implique donc une prise en compte du temps** (et donc d’éviter les anachronismes). On oscille donc entre **2 écueils** : être **trop restrictif** ou au contraire, être **trop large**. Il faut toujours bien garder à l’esprit la chronologie des auteurs et des événements notamment. Cela pose aussi la question du point de départ de cette investigation alors que la politique existe depuis l’origine de l’espèce humaine, y compris en ce qui concerne la période préhistorique. Même les civilisations les plus anciennes ont été confrontées au phénomène politique. **La structuration d’un véritable corpus d’idées politiques n’apparaît qu’avec les Grecs durant l’époque classique puis chez les Romains.**

Ce cours va laisser de côté tout le champ de la pensée politique antique et médiévale. On commencera donc avec Machiavel qui est considéré comme le père de la pensée politique moderne. En effet, si à l’époque la politique reste une discipline éthique, avec Machiavel on assiste à la dissociation délibérée de la morale et de la politique qui va contribuer à faire de la politique une science qui s’émancipe de la tutelle de la morale et de la religion.

L’historien des idées politiques se heurte aussi au **problème de la subjectivité**. D’abord de celle des auteurs eux-mêmes : de quelle manière hiérarchiser leurs différents apports ? quelle partie de leurs œuvres est la plus féconde ? comment lire leurs écrits ? comment interpréter les mots de penseurs d’une autre époque sans sombrer dans l’anachronisme ?

On peut constater aussi sur la longue durée en remontant jusque l’Antiquité que la recherche du meilleur gouvernement et des meilleures lois est un effort permanent. On peut aussi faire face à un sentiment d’éternel recommencement lorsque l’on lit des auteurs ayant vécu et écrit à des siècles de distance.

LEÇON 1 : L’ABSOLUTISME

I. Généralités

Le terme d’**absolutisme** a été forgé *a posteriori* puisqu’il est apparu en France à la fin des années 1790. Avant d’être repris en Angleterre dans les années 1830. Il est donc au départ forgé pour désigner la forme de pouvoir qui était consubstantielle à l’Ancien Régime auquel la Révolution a voulu mettre fin. Si ce terme est postérieur à son objet, l’expression de pouvoir absolu est employée en France dès le XVI^e siècle et elle se trouve être la traduction littérale du latin médiéval *potestas absoluta*. C’est donc un pouvoir indépendant ou complet par lui-même. Il existe un corps de doctrine autour du concept de pouvoir absolu dès le XVI^e siècle et ce corps de doctrine va se structurer à la Renaissance avec l’affirmation des Etats-nations d’Europe occidentale.

A. Les origines

Il y a des origines anciennes à cette notion que l'on peut résumer brièvement de la manière suivante :

- **Dans le droit impérial romain avec l'affirmation du pouvoir autocratique de l'empereur** (les digestes de l'empereur Justinien attribuent au juriste romain Ulpian deux formules : « **ce qui plaît au Prince a force de loi** » ; « **le Prince est délié des lois** ») ;
- **Dans la plénitude du pouvoir papal** (avec la querelle des investitures au XI^e siècle : la *Dictatus Papae* de Grégoire VII affirme la plénitude du pouvoir du Pape qui se présente comme le vicaire du Christ et qui estime donc avoir des pouvoirs temporels). Le pouvoir pontifical concerne le pouvoir du Pape à la fin du Moyen-Âge mais engage aussi une hiérarchie de l'Eglise au sein de laquelle s'affirme ce que l'on appelle le *pontificalis potestas* ;
- **Dans la généralisation de l'étude du droit romain dans les universités qui vont former un certain nombre de conseillers des différents souverains d'Europe.** Les canonistes affirment par exemple : « Le Roi de France est empereur en son Royaume ». C'est la fin de l'idéal romain de l'unité politique de la chrétienté. L'empire n'est plus universel, des territoires lui échappent. Les princes des royaumes souverains ont fonction d'empereur dans leur territoire malgré l'existence d'un empereur du Saint-Empire romain germanique. Cette formule est reprise au début du XIV^e siècle au profit des cités-Etats italiennes. Cependant, cette doctrine n'est pas acceptée par tous et rencontre la réticence de certains juristes attachés à l'idée de primauté de la loi et à l'idée du pouvoir représentatif ou participatif.

B. L'affirmation de l'absolutisme

L'idée d'un pouvoir absolu est présente en Europe depuis longtemps. Au Moyen-Âge, elle n'est pas parvenue à s'imposer mais les changements politiques, économiques et sociaux de la Renaissance vont contribuer à faire pencher la balance du côté des pouvoirs forts et centralisés. On observe alors le décloisonnement des espaces étroits qui avaient permis le développement de la société féodo-vassalique, l'amélioration des communications et la maîtrise des routes maritimes (Grandes découvertes). Les commerçants ou les industriels dynamiques ont alors besoin de règlements homogènes à une plus grande échelle. Les intérêts des commerçants et des gouvernants convergent ainsi vers la centralisation des pouvoirs (des pouvoirs locaux vers les pouvoirs royaux).

Toutefois, les succès de l'absolutisme restent inégaux comme en témoignent le maintien des morcellements politiques dans des Etats comme l'Allemagne ou l'Italie. On peut tout de même nuancer ce constat puisqu'en Allemagne par exemple, la **réforme luthérienne** participe à faire avancer l'absolutisme dans l'Est et le Nord du pays.

En France, on observe une montée incontestable de l'absolutisme beaucoup plus nette que dans les Etats voisins comme l'Espagne ou l'Angleterre. Au XV^e siècle, le Royaume de France apparaît déjà comme le plus compact et le plus homogène des Etats européens. A travers la sanction de Bourges, Charles VII assure la prépondérance du pouvoir de la couronne de France sur l'Eglise gallicane (autonomie de l'Eglise française). Il y a, à partir de ce moment, une accoutumance à l'absolutisme dans la pratique du

pouvoir en France surtout après le règne de François Ier. A partir du milieu du XVI^e siècle, les juristes commencent à contester la nécessité que le roi s'entoure d'un conseil mais aussi celle que le roi réunisse sa Cour de Parlement. Les ordonnances du roi ont donc force de loi et le roi peut abroger les lois et autoriser les coutumes qui sont contraires aux lois.

A la même époque, une autre idée fait son apparition : si l'on veut un **Etat de droit**, il faut s'affranchir entièrement du féodalisme car le modèle de l'Etat de droit c'est Rome, et la féodalité est un phénomène qui est barbare et pas romain.

I. Machiavel

Cet auteur est universellement connu et renvoie à une époque (la Renaissance), une nation (Italie) et une ville (Florence). Le concept de machiavélisme renvoie à l'idée d'une promotion, d'une vision des réalités politiques débarrassée de scrupules juridiques et moraux qui restreignait l'action de l'Etat au Moyen-Âge. On constitue ainsi la politique comme une sphère autonome ayant ses propres lois. C'est ainsi que naît la science politique moderne ou l'« **art de l'Etat** ».

Emerge aussi avec le machiavélisme le concept de « **raison d'Etat** » qui fait reposer le pouvoir politique non plus sur le savoir comme chez Platon mais sur la force. La naissance de la science politique moderne s'intéresse moins aux principes de la société civile que l'on voyait développés chez **Aristote** qu'aux techniques de la prise et de la conservation du pouvoir. Par ailleurs, la vision du pouvoir selon les critères de Machiavel ne fonde pas la légitimité du prince chrétien mais affirme qu'il suffit au prince de paraître de bonne religion.

Assurément, Machiavel est un théoricien politique même si l'on ne trouve pas chez lui de système conceptuel développé de manière cohérente et exposé de manière suivie. **Il reste un conseiller du prince moins soucieux de la vérité que de l'utilité.**

A. Machiavel en son temps

Machiavel est né à Florence, en Toscane en 1469 dans une ancienne famille florentine. Du fait de sa naissance, il se trouve à mi-chemin entre la petite bourgeoisie et le peuple gras (partie supérieure des classes populaires). Il suit une éducation humaniste qui lui donne le goût de l'Antiquité latine. Politiquement, Machiavel né dans un contexte d'Italie de la Renaissance qui se caractérise par ses mœurs politiques criminelles. L'Italie est constituée de cités états et de quelques puissances régionales (toujours inférieures aux royaumes voisins comme la France et l'Espagne). Le climat italien se caractérise par son instabilité. Elle est envahie par les mercenaires et les puissances étrangères. Cependant, l'Italie de la Renaissance est le cœur de la floraison artistique de la Renaissance qui fait la fierté du peuple italien. La ville de Florence s'est affirmée en Toscane depuis la fin du Moyen Âge et est à la tête du grand-duché de Toscane. En 1434, Cosme de Médicis, représentant d'une famille de riches banquiers s'est emparé du pouvoir à Florence inaugurant ainsi le long règne de la famille qui se prolonge jusqu'à la fin du XVIII^e. Laurent le Magnifique lui succède et meurt à son tour en 1492. Pierre de Médicis lui succède mais pers 2 an plus tard le pouvoir de Florence en 1494. En cette période, les rois de France ont des ambitions sur cette région et entament les campagnes sur le royaume d'Italie. Le roi Charles VII effectue son entrée à Florence en 1494 en ayant négocié un accord avec Pierre de Médicis. Le jeune Machiavel se sent humilié par cette défaite et il n'est pas seul car le peuple florentin se révolte et il renverse Pierre de Médicis. La

république est rétablie à Florence et le premier détenteur du pouvoir est un moine dominicain, Jérôme Savonarole qui va instaurer une démocratie théocratique et puritaine. La situation ne dure pas très longtemps car ce moine heurte les Florentins à cause de ses prédictions dramatiques et son moralisme rigide. Il est pendu et brûlé le 23 mai 1498. Le pouvoir républicain classique est mis en place dirigé par Pierre Soderini dont Machiavel va devenir l'un des hommes de confiance. Machiavel, sous la république, devient le secrétaire de la commission des 10 pour la liberté et la paix. Il s'agit d'une sorte de ministère de l'intérieur et de la guerre. Ce qui amène à conduire de nombreuses missions diplomatiques auprès des autres grandes puissances italiennes mais aussi auprès du royaume de France qui joue un rôle important dans la diplomatie entre les cités-états d'Italie. La vie de Machiavel reste dans la médiocrité et est confronté souvent à des problèmes d'argent. Il a l'occasion de côtoyer les plus grands de son époque. Il sait observer les hommes et les rapports qu'ils entretiennent entre eux. Il témoigne d'une grande lucidité en matière de rapports de peuples à peuples. Il a l'occasion de rentrer en contact avec « Le prince » qui va lui servir de modèle : César Borgia, fils du pape Alexandre VI. Il devient duc de Valentinois grâce à la protection du roi Charles VIII et avec ce titre il devient un acteur de la scène politique italienne qui va produire une impression considérable sur Machiavel qui écrit « c'est un seigneur très splendide et magnifique ». En 1512 la république florentine se trouve prise dans les remous de la lutte qui oppose le pape Jules II et le roi de France Louis XII, et elle subit un grave échec qui implique l'effondrement du régime républicain et la restauration des Médicis. Les Médicis reprennent le contrôle de la ville avec le soutien du pape qui est allié aux Espagnols contre les Français. Machiavel est discrédité et brièvement emprisonné à cause de son appartenance au régime républicain. Il est libéré et se retire dans sa maison de campagne aux abords de Florence. Les journées s'écoulent dans la mélancolie et la rancœur et le soir venu se retire dans son cabinet de travail pour écrire son œuvre essentielle sur la science politique : « Le Prince » ou en latin *de Prince Patu*. Il a été rédigé entre 1513 et 1514, au lendemain de la chute de la république. Une fois achevé, il est dédié à l'intention de Julien de Médicis, démarche délibérée pour inciter les nouveaux détenteurs du pouvoir à Florence à le rappeler à des fonctions officielles à l'intérieur de la ville. Il s'agit d'un recueil de recettes pour conquérir le pouvoir. Il s'agit de son œuvre la plus connue mais pas forcément la plus importante. On peut citer aussi « une histoire sur Florence », « un art de la guerre ». Il s'est aussi essayé au théâtre « la mandragore ». La démarche de Machiavel n'est pas couronnée de succès ; dans les années 1520, il est investi de quelques missions médiocres, en 1526, il est investi de la réfection des remparts de la ville mais sans importance particulière. Il meurt en 1527, très peu de temps après le sac de Rome par l'armée de Charles Quint. C'est un événement frappant pour l'époque car de nombreux soldats luthériens s'en sont pris avec rage et violence à cette ville de Rome que Luther définissait comme « la putain de l'Italie ? ».

B. La réception de l'œuvre de Machiavel dans les siècles suivants

Lecture d'un extrait du chapitre XVII du « Prince » de Machiavel

Deux idées principales :

- Le prince doit savoir user de la nature bestiale et humaine (qui intègre la nature animale). L'homme est homme et bête)
- La bête se subdivise en lion (l'animal qui incarne la force et la puissance des animaux) et en renard (qui incarne la ruse et l'intelligence chez les animaux)

Le prince doit savoir user de violence et de dissimulation. On est ici en présence d'un pessimisme foncier sur la nature humaine ; Les hommes sont méchants, une affirmation claire quand on la met en relation

avec l'instabilité et la violence qui caractérise l'Italie de son époque. Machiavel entend par méchant, que l'homme est vicieux (à l'identique des tyrans mais sans la puissance de satisfaire ses vices ce qui n'est pas le cas des hommes ordinaires). Le peuple est par nature naïf crédule, stupide et les gens individuellement sont lâches et faibles. La vision est noire et pessimiste sur l'espèce humaine et l'humanité ? Pour Machiavel, l'humanité se compose de petits tyrans tyrano-égoïstes, craintifs et pusillanimes. De cette humanité qui laisse un sentiment tragique, émerge des hommes avec une qualité particulière, la *Virtu*, du latin *virtus*. Ce mot est sans équivalent dans notre langage moderne, mais renvoie à un caractère de brillance, d'intelligence. C'est une propriété positive. Nietzsche voyait dans ce terme un des visages de ce qu'il conçoit comme la volonté de puissance. Il faut souligner que la *Virtu* ne s'oppose pas au vice car sa problématique n'est pas celle de la morale mais celle de la réussite du prince. L'homme doué de *Virtu* peut rentrer en conflit avec la fortune car il ne lui permet pas toujours d'affronter la chance positivement à chaque fois et cela peut contrarier tous ses plans justifiés par cette qualité de *Virtu*. César Borgia en dépit de ses qualités va connaître des revers négatifs à la mort de son père et meurt en Espagne en 1510. La qualité de *Virtu* qui permet d'émerger des hommes normaux reste aussi un idéal.

C. Comment le Prince doit-il se comporter envers ses sujets

Le bon prince chrétien doit se comporter humainement à l'égard de ses sujets dans le respect du bien et de la religion. Machiavel va à l'encontre de cette conception. Il écrit « un souverain prudent ne peut ni ne doit observer sa foi quand une telle observance tournerait contre lui ». Ses propos, en rupture complète avec la conception chrétienne du bon prince, montrent que c'est à condition de ne se faire aucune illusion sur la nature humaine que le prince peut maintenir l'ordre social. D'où la définition d'un système généralisé d'immortalité et d'inégalité ; Il fait l'éloge du pragmatisme en dehors de tout critères juridiques ou moraux. Le critère décisif en politique est d'être heureux dans ses entreprises. La politique est ainsi le domaine du fait, c'est-à-dire de la force, autrement dit la fin justifie les moyens et le succès donne rétrospectivement sa qualité morale à tous les actes politiques accomplis. Il en découle un certain nombre de principes qui peuvent être dénombrés au nombre de 4 :

- Il vaut mieux pour un gouvernement être craint qu'être aimé. En effet l'amour entre un peuple et ses sujets n'est qu'un lien d'obligation qui peut être rompu alors que la crainte s'exerce dans la permanence
- Les gouvernants doivent employer la ruse, il leur est nécessaire d'utiliser la dissimulation derrière la dialectique de l'apparence et de la réalité
- On doit soit détruire entièrement un adversaire, soit s'en faire un allié mais on ne doit jamais adopter à son égard des demi-mesures car le pire c'est de menacer un ennemi sans aller au bout des menaces ou de le laisser sans lui ôter toutes ses forces, c'est laisser l'ennemi en mesure de nuire
- Le principe sacrificiel qui est érigé en raison d'Etat. Il s'agit du fait qu'il est légitime pour les gouvernements de commettre des crimes dans la mesure où cela permet d'éviter qu'un plus grand nombre de crimes ne soit commis. La mort d'un petit groupe vaut mieux que les souffrances d'un plus grand nombre

Commentaire de l'introduction du chapitre XVII du « Prince » de Machiavel

César Borgia, fils du pape Alexandre VI. La famille Borgia a toujours été un scandale. L'élection du pape a été faite en corrompant les votants. Le pape va mener une politique à la manière d'un prince de la Renaissance, luttant contre Charles VIII et s'alliant plus tard avec Louis XII. Son fils a été cardinal à 16 ans puis il abandonne la carrière pontificale pour devenir général des armées pontificales. Il est

sacré duc par Charles VIII puis par son père. César conquiert les états pontificaux pour les unifier autour de la papauté. On peut penser que César Borgia a entrepris le projet d'une unité italienne. Pour servir ses intérêts, il n'a pas hésité à se débarrasser de ses principaux ennemis en les faisant assassiner. Alexandre VI décède au mois d'août 1503. César n'est implanté qu'en Romagne à ce moment-là et se retrouve alors coincé entre deux grandes puissances : l'armée espagnole et l'armée française. Il ne peut pas résister et est amené à mourir en Espagne plus tardivement. Pour Machiavel, César Borgia était l'homme suprêmement doué de *Virtu*. Il témoignait de capacités politiques éminentes et n'a été vaincu que par une contrariété extraordinaire et sans borne de la fortune

D. Le nationalisme de Machiavel

Le secret de son projet qui soutient le pessimisme foncier tout au long du prince n'apparaît qu'au 26^{ème} et dernier chapitre du livre « exhortation à délivrer l'Italie des barbares » à savoir l'Espagne et la France. Dans ce dernier chapitre, Machiavel manifeste un violent amour de sa patrie alors déchirée et asservie par des étrangers et il rêve d'un libérateur qui pourrait être le libérateur de l'Italie

« Il faut que l'Italie après une longue attente voie apparaître enfin son rédempteur. Cette domination barbare est un dégoût à chacun »

Humilié par la faiblesse de son pays par les Français et Espagnols, moins civilisés que les Italiens, les successeurs de la grande puissance romaine. Il souhaite ardemment que l'Italie, soit en mesure de réaliser son unité nationale. Il a une conception holiste de la nation. Pour lui, la nation est plus que la somme des individus qui la compose. Pour arriver à cet objectif, l'idée est l'organisation d'une armée nationale de citoyens. La nation est la vraie réalité et l'histoire. Tandis que le christianisme et son universalisme et la papauté sont la cause des malheurs de l'Italie. Machiavel apparaît motivé par la question de l'indépendance italienne. La question du type de gouvernement ensuite est secondaire. Le « Prince » semble mettre l'accent sur l'aspect monarchique car il s'adresse aux Médicis mais dans les discours qu'il rédige au même moment, il développe des arguments rationnels en faveur de la république. Ce fait « Le prince doit être compris comme étant le synonyme d'un gouvernant ce qui peut valider plusieurs types d'entité (principauté, royaume, monarchie, empire, république ...) » à l'image de la complexité politique de la Renaissance. Dans certains cas le terme de prince peut définir un chef politique militaire. Mais monarchie ou république, l'Etat selon Machiavel doit être dirigé par des hommes doués et dotés de *Virtu*, lesquels ne se laisseront pas bridés par des considérations juridiques ou morales. C'est ainsi que Machiavel, dégage l'esprit de la république romaine, se fait le défenseur d'un pouvoir politique absolu. Il s'inscrit dans le courant de l'absolutisme moderne qui s'affirme à la Renaissance.

E. la réception de l'œuvre de Machiavel

Le problème difficile de la conservation du pouvoir par l'utilisation de tous les moyens efficaces (ruse, mensonge...) a donné à la doctrine de Machiavel (le machiavélisme) une mauvaise réputation. Celle-ci est une conséquence d'une évolution des rapports religieux de la moitié du XIX^{ème} siècle

Les destinataires du livre, les Médicis, ne prêtent aucune attention particulière à l'ouvrage. Pour de nombreux contemporains qui baignent dans cette atmosphère de violence qui baigne dans l'Italie de la Renaissance, il ne s'agit que d'un tas de maximes banales et l'intérêt reste médiocre. L'ouvrage ne choque pas particulièrement au point qu'il peut être imprimé grâce à l'autorisation du pape. Vers 1550, avec la naissance d'une rumeur qui va aller en s'amplifiant jusqu'à la fin du XVI^{ème} siècle, avec la réforme protestante et le début des guerres de religion, le point de vue de la papauté va évoluer et en 1554 le nouveau pape Paul IV dénonce désormais dans le prince de Machiavel ce qu'il appelle un écrivain

impur et scélérat et le concile va mettre l'ouvrage à l'index. Dans cette époque aussi se trouve les terme de machiavélisme et machiavélique au sens ou on les connaît aujourd'hui, un connotation négative. A partir de ce moment, l'auteur qui par-delà ses écrit s'était comporté en bon fonctionnaire, devient la figure sombre du machiavélisme. Il est victime de cette évolution. Même si l'œuvre fait l'objet de réprobation, certain ne manquent pas de lire et relire machiavel et richelieu en France en fait son livre de chevet. Au XVIIIème siècle le prince Frédérique de Prusse compose en 1738 un anti-machiavel dans le conformisme de son époque et dénonce l'écrivain impur. Cela ne l'empêche pas de s'en inspirer un fois sur le trône en 1740. Il commence son règne par un coup de force car il envahi la Silésie dès sa montée au trône. Il exploite les tension entre les germains et la cour de Vienne. Napoléon sera un lecteur attentif de machiavel et dira que c'est « le seul livre que l'on puisse lire ».

Au XXème siècle, Machiavel va connaitre une nouvelle faveur dans la mesure ou la société s'émancipe de la papauté et de l'Eglise et plusieurs pensées politiques vont s'inspirer de ses écrits. Machiavel connaît un grand succès en Italie et Mussolini est l'auteur en 1924 de « prélude de machiavel » dans le quel il exalte le réalisme du florentin. A gauche, le philosophe Antonio Blanche s'inspire du prince dont il donne une interprétation différente de celle de Mussolini. Pour celui-ci la théorie machiavélienne du « prince » constitue une première théorie de la révolution avec l'idée d'une émancipation des masses opprimées par un ; prince qu'aucun scrupule ne retient. De fait, des interprétations de l'histoire donnent des exemples d'incarnation historique. Ces réinterprétation ne sont pas les seules. D'autres théoriciens et philosophes ont pu s'inspirer de machiavel pour renouveler l'interprétation. Le philosophe Claude Lefort (théoricien du totalitarisme) dans sa pensée centre sur l'opposition démocratie et totalitarisme, s'inspire de l'héritage de la pensée de machiavel. Lefort garde l'idée que toutes les société s'organisent autour de la polarité entre les grands et le peuple (que machiavel met bien en évidence), peuple qui n'a pas e lui-même la capacité d'accéder à la puissance des grade mais qui n'en est pas moins source de liberté car s'exprime par le désir de ne pas être opprimé.

Machiavel a mis en relief la scission profonde et irrémédiable de la politique et de la morale. Qui ne cesse d'être nourrie de la culture morale du christianisme.

II. La pensée de thomas HOBBS

A. Le contexte de sa pensée

Il peut être représenté comme un homme étrange né en 1588 année historique dans l'histoire de l'Angleterre car c'est l'année ou le roi Philippe II d'Espagne (qui a équipé une armada) tente de conquérir le royaume d'Angleterre. La flotte espagnol sera dispersée par une tempête au large des côtes d'Angleterre. Il naît prématurément et il est taxé d'une certaine couardise qui sera une de ses marques de caractère. Il est doté d'une intelligence exceptionnelle et en même temps il possède une extrême prudence confondue à la couardise. Il est le fil d'un servent de paroisse peut cultivé. Au XVI -ème sicle l'Angleterre a connu un reforme religion qui fait naitre l'anglicanisme, reste très proche au catholicisme mais est dirigé par l'autorité de la couronne anglaise. Grâce à l'aide d'un oncle et du fait de ses capacités intellectuelles hors normes, il va pouvoir poursuivre ses études à Oxford. Il va prendre en horreur les discussions politico religieuses qui faisait rage de peur qu'elles n'affaiblissent l'Angleterre. Il entre ensuite au service d'une famille noble et devient précepteur des enfants de la famille. Il s'agit de la famille des Cavendish. Bientôt sa carrière rebondit à un niveau supérieur car il devient secrétaire du chancelier Francis BACON qui est le PM du roi Charles Ier. Thomas HOBBS va se trouver à un poste d'observation exceptionnel au moment ou les rapports entre le roi et le parlement vont se dégrader ce

qui conduit à la guerre civile de laquelle s'en suit la première Révolution anglaise. Dans ce contexte Hobbes va prendre fait et cause pour le roi et défend la thèse absolutiste face aux parlementaires.

C'est dans ce contexte qu'il écrit son ouvrage : « *Element of law* ». (1651)

Au XVI^{ème} siècle, il y a l'établissement du protestantisme en Angleterre sous la forme de l'anglicanisme grâce au roi Henri VIII qui rompt avec Rome. Il voulait divorcer de sa première femme Catherine D'Aragon mais le pape refusait d'annuler le mariage. L'anglicanisme triomphe avec le règne d'Elisabeth I^{ère} qui va établir une Eglise anglicane fondée sur l'acte de suprématie de 1534. C'est à ce moment qui va apparaître un mouvement d'opposition à l'anglicanisme : les puritains ; Ils naissent de leur opposition à cette Eglise qu'ils trouvent trop ressemblantes à l'Eglise romane (aspect extérieur ainsi que doctrine). Cela va entraîner une réaction du pouvoir royal. Depuis leur avènement en 1485, les Tudor vont faire évoluer la monarchie anglaise dans le sens de l'absolutisme en favorisant une centralisation des pouvoirs au profit du roi et de son conseil. Cela dit, et à la différence de la France au même moment, le régime ménage le parlement qui est constitué de la chambre haute (des lords) et de celle des communes. A la mort d'Elisabeth, sans héritiers, un nouveau souverain, l'ancien roi d'Ecosse, monte sur le trône au nom de Jacques I^{er} en 1603 et inaugure la dynastie des Stuarts. Il meurt en 1625 et son fils Charles lui succède. Les Stuarts entendent aussi renforcer l'absolutisme mais ne craignent pas de heurter les parlementaires. D'autre part, en qualité de chef de l'Eglise anglicane, ils vont rentrer en conflit avec les puritains. Ces problèmes vont s'additionner jusqu'à créer un conflit insoluble.

En 1638, le roi Charles I^{er} se trouve confronté à une révolte des Ecossais. L'Ecosse qui constitue désormais un royaume juxtaposé à la couronne anglaise, est sur le plan religieux presbytérienne (calvinisme sans hiérarchie pastorale avec un régime d'assemblée. Organisation démocratique car prédomine les assemblées qui favorise la libre expression des croyants). L'Ecosse s'oppose à l'Angleterre anglicane. Le roi convoque le parlement car il a besoin que les parlementaires votent les impôts pour payer les troupes militaires pour mater les Ecossais. Mais le 13 avril 1640 le parlement rentre en opposition avec la couronne qui va perdurer pendant 2 décennies. Dès la fin 1641 débute une guerre civile qui se prolonge pendant 16 ans.

Chaque camp a son armée. Le Parlement est dirigé par Cromwell.

Charles I^{er} a été trahi par les écossais (avec qui il s'était réconcilié pourtant) et est finalement livré à Cromwell. Tombé aux mains des parlementaires il est jugé. Il se montre offensif pendant son procès car il est sûr de son bon droit. Il est finalement condamné et décapité le 30 janvier 1649. Le choix des juges est politique. La monarchie et la chambre haute des lords sont abolies et on lui substitue un régime de *Common Wealth and free state* en 1649 pour éviter la République.

En avril 1653, Cromwell s'empare du pouvoir et établit une constitution écrite en rupture avec les traditions britanniques, qui prend le nom « d'instrument de gouvernement » et lui-même prend le titre de lord protecteur du *Common Wealth*, donc de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande. Il est le représentant de la *Gentry* (de basse condition) qui s'oppose à la *Nobility* (les nobles). Parvenu au pouvoir. Cromwell va tenter de réformer les mœurs. Il encourage le commerce et se montre en politique étrangère ferme et rigoureux ce qui lui vaut le soutien de la majorité du peuple anglais. Il meurt en 1658. Son fils Richard lui succède mais il doit s'effacer bientôt, n'ayant pas le pouvoir de son père. Son retrait ouvre une incertitude politique dominée par la rivalité des généraux Monk et Lambert. Ce premier va mettre un terme à la parenthèse du *Common Wealth and free state* car en 1660 il rappelle le fils de Charles I^{er}, réfugié en France, et qui va monter sur le trône en 1660 sous le nom de Charles II.

C'est le contexte historique dans lequel va se développer la pensée absolutiste de Hobbes.

Au regard de ces événements, Hobbes s'est exilé et réfugié en France dès 1640, au début de la guerre civile. Il y demeure jusqu'en 1651 pendant 11 ans. En France Hobbes devient un familier des cercles des érudits français. Il fréquente des savants français, en particulier Descartes. Il va opposer une controverse puisque Hobbes se situe dans la tradition britannique du nominalisme et refuse d'accorder aux idées un autre statut que celui de construction à partir de données sensorielles : pour lui le raisonnement est dépendant des noms alors que Descartes défend une position réaliste. Cette opposition intellectuelle est ancienne entre nominalisme et réalisme.

Hobbes devient l'un des précepteurs du fils de Charles Ier, le futur Charles II. C'est dans l'exil français qu'il écrit ses 2 principales œuvres politiques : « de cive » (latin) et le « Léviathan » qui paraît en 1651. Ce dernier s'appelle réellement « le Léviathan =, traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la République ecclésiastique et civil ». Ce titre renvoie à l'eschatologie juive de l'Ancien Testament, dans le livre de Job. On y voit s'opposer 2 monstres, un terrestre et un marin. Le terrestre, Béhémoth la force du chaos, règne sur la Terre et le marin, le Léviathan la force de l'ordre, règne sur la mer. Ils doivent réapparaître sur terre peu avant la fin du monde et cela coïncide avec l'instauration d'un règne de terreur jusqu'à ce que Dieu les détruise. Hobbes reprend cette référence dans le Léviathan et 17 ans plus tard rédige « Béhémoth or the long parlement ».

Le Léviathan se compose de 4 parties. La première « de l'homme de sa nature, de son esprit de sa manière de connaître la science », la deuxième « de la République » et les 3ème et 4ème abordent des questions religieuses. Dès la publication en France de cet ouvrage en 1651, Hobbes est au cœur d'une polémique l'accusant d'athéisme, accusation majeure et réhabilitatoire en cette période. Dans le Léviathan il défend une idée qui lui est chère depuis longtemps selon laquelle aucune autorité spirituelle n'est fondée à s'ériger contre le souverain pouvoir, l'Etat de Hobbes ne devant incarner aucune vérité religieuse.

Le séjour en France de Hobbes en compromis il choisit donc de rentrer en Angleterre. En 1651, le parlement et le new model ont triomphé. En rentrant en Angleterre Hobbes peut donner le sentiment qu'il se rallie à ses adversaires et ce choix n'est pas totalement en construction avec son ouvrage le Léviathan car « la légitimité du pouvoir politique tient à sa capacité à assurer l'ordre » et dès lors que les puritains ont obtenu le pouvoir, ils démontrent leur capacité à assurer l'ordre. Inévitablement, les relations de Hobbes avec le Prince de Galles se refroidissent. Lorsque la restauration des Stuarts va s'opérer en 1660 grâce au général Monk, le nouveau roi d'Angleterre Charles II interdit à Hobbes de publier tout écrit politique. Il retourne auprès de la famille Cavendish et se tourne vers les mathématiques et naturelles. Il entreprend aussi de traduire Homère en anglais.

B. Présentation de la pensée politique de Hobbes :

1. Les hommes naturels

Hobbes est matérialiste au sens où il croit que l'être est fait de matière et que cette matière est animée uniquement par les lois mécaniques du mouvement lesquels expliquent seuls tous les faits de la nature. Au commencement de tout est le mouvement et les êtres vivants en général et l'homme en particulier appartiennent à la nature et leur comportement peut être expliqué par les seules lois du mouvement l'homme est un mécanisme. Et le comportement humain et la sensation le sentiment et la pensée sont les produits du mouvement. La sensation est le produit du heurt de notre corps avec un corps extérieur et cette commotion est transmise au système nerveux central d'où les sentiments primitifs (le désir et l'aversion), dont les autres sentiments et émotions sont les compositions plus ou moins complexes de ces sentiments primitifs. La volonté n'est pas autonome elle est simplement le dernier appétit et l'homme est gouverné par des émanations du type stimulation-réponse. Et chaque organisme vivant fait spontanément

ce qui favorise sa force vitale, il est mue par un principe d'auto-servation qui est de régime directement physiologique. L'exigence vitale de préserver son être propre est le moteur qui explique tous les comportements. L'homme se distingue des animaux par sa raison, la curiosité et la religion, anxiété de la vie ou la crainte de l'invisible. L'homme ne vit pas seul, il a des semblables et la question se pose : que va t'il se passer lorsque l'on met ensemble tous les hommes, chacun étant animé par sa tendance propre à la conservation de sa force vitale ; le résultat est peu enviable,

nous sommes amenés ici à commenter le premier extrait du Léviathan

ce paragraphe montre une démonstration logique. Le Paragraphe 1 montre l'égalité des hommes quant aux facultés du corps et de l'esprit. Dans le paragraphe 2, l'égalité entre les hommes engendre de l'hostilité entre hommes qui désirent la même chose. La possession est fondée sur le retour à la forme. Le paragraphe 3 montre que la défiance naît les hommes légitime le fait de prendre les devants cad une disposition permanente au combat pour assurer la conservation de soi-même. Les 2 derniers paragraphes 4 et 5 analysent au terme de la démarche les 3 causes principales de querelles dans la nature humaine :

- La rivalité en vue du profit
- La méfiance en vue de la sécurité
- La fierté en vue de la réputation

Les hommes ne veulent pas seulement posséder des biens mais aussi ils veulent être reconnus par leurs semblables et être jugé aussi avantageusement qu'ils se jugent généralement eux même.

Conclusion :

Dans l'état de nature, pour tout homme tout autre homme est un concurrent ; Tout homme tant l'égal de l'autre, il s'en suit donc concurrence, défiance réciproque, avidité de gloire et de réputation. Autrement dit la guerre perpétuelle de chacun contre chacun. Le résultat de la mise en commun d'individu égaux entre eux donnent un résultat peu enviable : la guerre perpétuelle de tous contre tous. Hobbes rejoint machiavel, l'homme est méchant par nature « homo omni lupus » l'état de nature renvoie à l'animalité de l'homme. L'Etat de nature étant un Etat de guerre permanent la justice et l'injustice n'existent pas, il n'y a pas de droit naturel et il n'y a pas non plus un état de nature de propriété. Hobbes refuse le caractère naturel et antérieur de l'état à caractère privé. Ainsi les hommes doivent sortir de l'état de nature. Cette sortie va permettre de définir le contrat social selon Hobbes.

2. Sortir de l'Etat de nature : le statut social selon HOBBS

Sous peine de destruction, l'Homme doit sortir de l'état de nature dominé par la passion de la crainte de la mort. La sortie de l'état de nature va passer par un contrat, lequel ne peut être garanti que par un arbitre car les paroles, dans l'état de nature, ne sont que du vent. Il va être nécessaire d'avoir recours à une force coercitive en capacité de punir le non-respect du contrat.

Le premier paragraphe de l'extrait du chapitre XIII (extrait fin page 12 du polycopié) souligne le souci des hommes de pourvoir à leur préservation en s'arrachant à l'état de guerre. On voit se dessiner la nécessité d'une force coercitive, un pouvoir qui fasse observer par les lois qu'il inspire. Si ce glaive peut être établi alors tous les problèmes pourront être résolus pour sortir de l'état de nature. On peut constater qu'à la différence d'Aristote, Hobbes ne pense pas l'homme comme un animal social. Il le pense la

société comme le fruit artificiel d'un acte volontaire et d'un calcul intéressé en vue de préserver sa propre existence.

Le contrat social de Hobbes nécessite des préalables et des conditions de réalisation :

- Préalables : pour que la force arbitraire et coercitive s'impose par l'effroi, il faut qu'elle soit unique pour éviter d'avoir une possibilité d'imaginer la renverser. Hobbes affirme qu'il ~ 10 ~ peut y avoir des biens communs dans le genre humain qu'au dépend des biens privés. Il ne croit pas que l'homme soit social et qu'il recherche des compagnons pour autre chose qu'assurer sa propre survie.
- Conditions de réalisation : l'artifice qui institue la société politique est le transfert du droit naturel de chacun sur toute chose et qui engendrait une violence permanente. La volonté unique va se transformer en un pouvoir institué qui se substitue alors à la volonté de tous. Le contrat social est donc passé non pas entre le souverain et les hommes mais entre tous les hommes entre eux. Le souverain n'est pas engagé envers les citoyens (il ne promet rien). Les contractants et le sujet vont constituer un être unique (république). Cette autorité est le Léviathan et tout autre homme est le sujet. Il n'y a alors aucune distinction entre Etat et société qui sont un.

3. Analyse du pouvoir du Léviathan

Sur la page titre de la première édition imprimée du Léviathan (1651), ledit Léviathan apparaît comme un gigantesque homme protecteur d'une cité et portant dans sa main droite une épée (symbole du pouvoir temporel) et dans sa main gauche une crosse épiscopale (symbole du pouvoir spirituel). On a aussi une épée, un fort, un canon, etc. autant de symboles des attributs du pouvoir temporel. On retrouve aussi une énumération de symboles liés au pouvoir spirituel. Ces dessins représentent les moyens typiques de pouvoir et de combat dans la confrontation entre pouvoir temporel et spirituel. Les concepts et les distinctions ici présentés sont les armes politiques et les armes spécifiques des puissances indirectes spirituelles que dénonce Hobbes qui y voit les racines de la révolution anglaise et qu'il s'agit précisément d'endiguer par la réunion de l'ensemble des pouvoirs dans les mains du Léviathan.

Le terme de « Léviathan », en dehors du titre, n'est utilisé que 3 fois dans le texte. Hobbes y préfère utiliser la formule « magnus homo » ou « magnus leviathan ». Le Léviathan va se manifester sous la combinaison de 4 figures : « dieu mortel », « grand animal », « homme en grand » et « grande machine ». Chacune de ces expressions peut être opposée aux autres pour dégager une signification :

- « Homme en grand » contre les 3 autres termes : on pose l'inhumanité du Léviathan ce qui pose la question de l'intervention de l'Etat sous le signe de l'humanité et qui est nécessaire pour corriger le caractère bestial de l'homme ;
- « Grande machine » contre les 3 autres termes : on renvoie ici à la vie et est ainsi soulignée la nécessité de faire surgir au sein de la nature, une puissance antinaturelle où se rejoignent les dimensions de l'artifice et de la construction.

Dans sa définition du Léviathan, Hobbes fonde une des théories les plus extrêmes concernant l'Etat et ses pouvoirs sur les individus. Le Léviathan va faire la loi est cette loi n'est rien d'autre que la volonté du souverain. Ici, Hobbes entend dénoncer l'erreur des doctrines parlementaristes. Ce qui va faire que la loi est loi, c'est le fait même qu'elle puisse être mise en application par une force coercitive. Le pouvoir du souverain est illimité puisque c'est lui qui définit le droit et la morale. La souveraineté du souverain est indivisible puisque tous les pouvoirs sont concentrés en sa personne et il ne doit rencontrer aucun autre pouvoir susceptible de le brider sur sa route. Il ne peut être déchu puisqu'il n'a pas contracté

avec le peuple : il n'a donc aucune obligation envers ses citoyens. Nul ne peut protester contre l'institution du souverain reconnue par la majorité ni incriminer les actions du souverain puisqu'il émane d'un vote majoritaire et ce qu'il veut, tous le veulent. Il n'y a pas opposition entre la science et le pouvoir souverain de l'Etat. Il n'y a nul besoin de protéger la science contre le pouvoir souverain de l'Etat. Le souverain possède donc les marques de la souveraineté : il exerce la justice, dispose du droit de faire la guerre comme la paix, choisit ses conseillers et ministres, châtie et rétribue à discrétion et distribue les honneurs et les rangs. Les députés ne sont pas les représentants du peuple mais les mandataires du souverain auprès du peuple puisque seul le souverain est représentant du peuple.

Cette définition est extrême qui a une contrepartie : le souverain doit procurer à ses sujets ce pour quoi l'Etat a été institué au sortir de l'état de nature, c'est-à-dire la sécurité ou une « innocente liberté ». Le souverain doit garantir l'égalité devant la loi et devant les charges publiques ainsi que l'instruction et l'éducation. La prospérité matérielle exige que le souverain lutte contre l'oisiveté. Enfin, le souverain doit être constamment heureux dans ses entreprises extérieures : s'il fait la guerre, il ne peut que la gagner sans quoi le pouvoir qui l'a vaincu est considéré comme supérieur et ses sujets peuvent s'y rallier. Avec cette théorie du pouvoir souverain, on est présence d'un Etat illimité et d'un absolutisme au sens propre. Toutefois, cet absolutisme n'est nullement un despotisme. C'est ce que ne comprendra pas Karl Schmidt au XXe siècle qui tentera de faire du Léviathan le modèle de la constitution du IIIe Reich.

Le but de la loi est de diriger les sujets du pouvoir afin qu'ils ne soient pas soumis à leur passion qui les conduirait rapidement à l'état de nature. La loi ne saurait écraser et opprimer les sujets. Ce que préserve l'état Léviathan est l'autorité qui est un « bienfait sans prix » et qui va faire de l'homo homini lupus (état de nature) un *homo homini deus* (état de société).

4. La confusion ou la subordination du pouvoir religieux au pouvoir politique

Ce qui peut dissoudre l'Etat, c'est l'absence d'autorité absolue et indivisible mais ce peut aussi être une conception fautive du rapport des pouvoirs civils avec le pouvoir religieux. Hobbes conseille la confusion du pouvoir politique et du pouvoir religieux. Il faut que le pouvoir politique n'entre pas en compétition avec le pouvoir religieux car Hobbes est hostile à toute division du pouvoir du souverain. Il défend l'autonomie de la sphère politique par rapport à toute Eglise. Sur le modèle de l'Eglise anglicane, il fait aussi du souverain politique le « prêtre suprême ». La puissance de l'Etat Léviathan s'étend aux matières spirituelles ce qui contribue à saper les prérogatives papales. Il n'existe, pour Hobbes, aucune loi spirituelle dont la validité s'imposerait à la loi politique comme si elle était une loi supérieure. L'autorité souveraine doit être absolue et ne trouve pas sa légitimité dans une investiture divine et c'est parce qu'elle est absolue qu'on doit la considérer comme divine. C'est dans le droit naturel et dans le contrat social que le pouvoir va trouver son principe.

ENCADRE – LA CRITIQUE DE LEO STRAUSS

Leo Strauss pose une thèse critique envers Le Léviathan : Hobbes aurait procédé à une critique de la religion de la révélation qui se trouvait à la base de sa pensée politique. Cette critique n'est pas un effet du matérialisme de Hobbes. Cela renvoie à une conception du monde que Strauss appelle « les Lumières radicales » car Hobbes veut rendre impossible toute politique théorique et donc combat l'Eglise et la théologie responsable des guerres de religion. Il le fait paradoxalement en s'appuyant sur l'autorité de l'Ecriture et va déduire de la Bible la subordination du religieux au politique. A toutes les époques de l'ancienne alliance (alliance entre Abraham et Dieu), toute l'autorité se retrouve dans les mains d'un souverain qui ne doit pas son autorité par l'intercession de Dieu mais à des circonstances purement

humaines. Le dualisme des autorités est infondé selon Strauss et même, est contraire à l'Écriture. Strauss commence par prendre appui sur la Bible elle-même (Ancien testament) et après s'être appuyé sur l'Écriture, il entame une critique de la religion de la révélation et radicaliser l'argument cartésien du *deus decator* (il n'y a de salut et d'enfer que terrestre et seules la science et la politique peuvent permettre à l'homme de survivre dans un monde incompréhensible).

La démarche de Hobbes va accréditer la genèse théologico-politique de l'État moderne et Strauss attire notre attention sur la genèse de l'État moderne et sur la controverse qui éclate entre le roi Jacques Ier d'Angleterre et le cardinal Bellarmin après un attentat manqué contre le roi par des catholiques anglais. Jacques avait écrit un *Traité des libres monarchies* dont l'idée forte était que le droit divin des rois n'était pas lié à une institution ecclésiastique, le souverain ne dépendait d'aucune religion et n'était pas soumis à la Common Law (rejet de la théocratie médiévale et de la vision presbytérienne écossaise). Bellarmin, contre ces positions, défend la thèse d'un pouvoir temporel indirect du pape dans la continuité de la théorie pontificale et estimait que le pape donnait une légitimité au pouvoir des princes.

LEÇON 2 : LA CONTESTATION DE L'ABSOLUTISME

Les années 1640 constituent une période d'épreuves pour les monarchies absolues anglaise et française. Après l'exécution de Charles Ier en Angleterre, on assimile les événements en France et en Angleterre. L'histoire anglaise étend par la suite son ombre sur l'histoire française. L'expérience anglaise permet une critique nouvelle du despotisme parce qu'il accélère le processus de destruction des formes politiques et sociales. Le despotisme des rois est perçu comme un facteur déclenchant une contestation de la monarchie et comme la cause essentielle du processus révolutionnaire.

A partir des années 1650, on s'écarte d'une défense intransigeante de la monarchie contre les périls environnant et on en revient à l'idée que la monarchie est l'œuvre du peuple. De tout temps, il y a eu des peuples sans mais jamais de roi sans peuple. S'affirme donc le droit de résistance à l'autorité légitime au nom du droit à la sécurité des biens et des personnes et du droit à la liberté qui appartient à chaque individu. La Fronde en France a été l'occasion d'une résurgence du discours politique anti-absolutiste avant que Louis XIV ne restaure une confiance absolue en l'absolutisme. Il va toutefois en rester une écoute toujours prête à s'actualiser. Il va, dans le même temps, subsister le mauvais exemple anglais. Après la période du *Commonwealth* de Cromwell, la restauration va déboucher sur la seconde révolution anglaise (ou Glorieuse révolution) dans un processus de mutation anglais qui va donner naissance au parlementarisme anglais. C'est à cette période que va se rattacher la pensée et la figure de John Locke. Cette période va aussi profondément influencer la pensée française et en particulier, au moment où Louis XIV abroge l'édit de Nantes, par l'intermédiaire des protestants français. La fuite du roi Jacques II d'Angleterre, vaincu lors de la Glorieuse révolution et qui se voulait l'allié et l'imitateur de Louis XIV, va souligner la fragilité de la monarchie quand bien même elle se présente comme absolue

I. John Locke (1632 – 1704)

A. Contexte historique

John Locke est le penseur de la Glorieuse révolution de 1688 qui va instaurer de manière durable la monarchie constitutionnelle malgré la tentative de George III de réinstaurer l'absolutisme en Angleterre. En même temps que cela, s'impose le libéralisme économique naissant à la veille de la Révolution industrielle du XVIII^e siècle.

John Locke est né en 1638 d'un père homme de loi. Il passe son enfance près de Bristol et poursuit des études en littérature et en médecine à Oxford ce qui le conduit à devenir le médecin personnel du comte de Shaftesbury. Il a été amené à effectuer un long séjour en France entre 1672 et 1679. En 1683, à la suite de son protecteur, le comte Shaftesbury, impliqué dans une sombre affaire, se voit contraint de s'exiler en Hollande jusqu'en 1689 et y rencontre Guillaume d'Orange.

Après la première révolution aboutissant à la décapitation de Charles I^{er}, s'installe une forme de république qui ne dit pas son nom. S'ensuit une restauration des Stuart avec Charles II. Celui-ci meurt en 1685 et, à sa mort, son frère, le duc d'York, lui succède sur le trône d'Angleterre et prend le nom de Jacques II d'Angleterre. Jacques II, catholique, est en rupture avec l'anglicanisme et est aussi soupçonné de vouloir restaurer le catholicisme et l'absolutisme en Angleterre. Ses premières décisions étant autoritaires, les soupçons semblent fondés et, 3 ans plus tard, les opposant à Jacques II font appel aux Provinces unies. Guillaume d'Orange, gendre du roi d'Angleterre, débarque avec des armées en Angleterre et Jacques II abdique avant même le début des combats. Avec la renonciation de Jacques II, Guillaume d'Orange accède au trône d'Angleterre en vertu d'un vote des deux chambres du Parlement le 13 février 1689. Ce vote est accompagné d'un « contrat » : les prétendants doivent souscrire aux dispositions adoptées par les deux chambres (*Bill of Rights*). En vertu de ce *Bill of Rights*, le roi ne peut suspendre l'exécution des lois et reconnaît qu'il est illégal de percevoir des fonds pour la Couronne sans consentement du Parlement. On est en présence d'un véritable contrat entre le Parlement et le nouveau roi. Le peuple anglais, par l'intermédiaire du Parlement, choisit un roi qui se déclare prêt à respecter la Constitution dont les clauses sont clairement définies.

Locke revient alors en Angleterre et devient Ministre du Commerce et de l'Economie du roi Guillaume d'Orange. C'est un bref passage par l'action politique de haut niveau car il doit se retirer rapidement de ses fonctions pour reprendre son travail intellectuel et meurt en 1704 en laissant une œuvre abondante. Il est ainsi l'auteur des constitutions fondamentales des Etats de Caroline en 1669, *L'essai sur l'entendement humain*, des deux *Traité sur le gouvernement civil*. Le premier de ces deux traités constitue une réfutation des thèses de Filmer, jugées irrationnelles à propos de l'absolutisme. Le second contient l'essentiel de la pensée de Locke, en opposition à celle de Hobbes au sujet de l'état de nature et du contrat.

B. La pensée politique de John Locke

Suivant la mode intellectuelle du temps, Locke va partir des concepts d'état de nature et de contrat originel pour donner naissance à la société politique. Il arrive après Hobbes et *Le Léviathan*, ce qui peut poser une difficulté compte tenu de son influence majeure. Le problème de Locke est donc d'arriver à fonder la liberté politique en partant des concepts utilisés par Hobbes avant lui et dont celui-

ci a tiré une justification de l'absolutisme. Comment, en partant de ces mêmes concepts, arriver à une conclusion différente ? C'est un tour de force auquel va parvenir Locke par un certain artifice et par une habile progression de son raisonnement.

1. L'état de nature

Locke part des mêmes considérations et présupposés que Hobbes. L'état de nature se définit par une parfaite liberté mais aussi par une parfaite égalité qui n'entraîne pas la guerre de chacun contre tous puisque la liberté naturelle est bornée par la loi de nature (la raison) qui enseigne que nul ne doit nuire à un autre. La même logique implique donc que, dès l'état de nature, on puisse punir celui qui veut nuire et qui, ce faisant, va violer la loi de nature. Tout le monde, dans l'état de nature, possède ce droit qui possède 2 aspects : empêcher de nuire et obtenir réparation des dommages.

Bien entendu, le droit de punir n'est pas absolu et arbitraire. Il exclut, dans son exercice, les fureurs de ce que Locke appelle les vainqueurs irrités et vindicatifs. L'état de nature est donc déjà un état social. Les hommes sont déjà obligés de faire ou de ne pas faire des choses les uns à l'égard des autres alors même qu'il n'y a entre eux encore aucune convention expresse. Au nom des règles qui existent déjà dans l'état de nature, il convient de compter le respect de la propriété privée. Sans doute, Dieu a donné la terre aux hommes en commun mais la raison veut qu'ils fassent de la terre l'usage le plus commode. Cette commodité nécessite une appropriation individuelle de la terre. Cette appropriation individuelle est fondée par le travail de l'homme et se trouve limitée par ses capacités de consommation. Locke écrit : « autant d'arpents de terre que l'homme peut labourer, semer et cultiver et dont il peut consommer les fruits pour son entretien, autant lui en appartient-il en propre ». C'est la justification naturelle du droit de propriété qui est antérieure à toute convention sociale.

2. Le passage de l'état de nature à la société politique chez Locke

Si l'état de nature n'est pas l'enfer décrit par Hobbes, si la bienveillance et la propriété privée y règnent déjà, on comprend mal pourquoi les hommes vont se dépouiller volontairement de cet état de nature. Locke fait remarquer que si les hommes se trouvent déjà bien dans l'état de nature, ils étaient tout de même exposés à des inconvénients et cherchent donc à être mieux avec la société politique. Nous sommes ainsi amenés à commenter l'extrait tiré du *Gouvernement civil* (chapitre IX) du polycopié.

Dans cet extrait, Locke justifie le passage de l'état de nature à la société politique en 2 temps :

- Le paragraphe 123 prend acte des difficultés inhérentes à l'état de nature : dans l'état de nature, la jouissance d'un droit reste incertaine et exposée à l'accaparement d'autrui ;
- Les paragraphes 124 à 127 définissent les 3 caractères essentiels de la société politique permettant ce mieux : de lois établies, un juge reconnu et impartial et enfin un pouvoir.

Il manque donc, dans l'état de nature, des lois établies, des juges reconnus et un pouvoir de contrainte ce qui se trouve dans l'état de société et le caractérise. C'est pour bénéficier de telles améliorations que les hommes vont accepter le changement. Pour Locke, la propriété de l'homme est reconnue à l'état de nature mais y reste exposée à une grande précarité et les lois de nature, bien que claires et intelligibles ne sont pas observées en raison de la force des intérêts et de l'ignorance. Locke sait qu'on ne saurait quitter l'état de nature pour un état pire encore et écrit donc : « on ne saurait prêter

à une créature raisonnable l'intention de changer d'état pour être plus mal ». Chez Hobbes, l'état de nature constitue un état mortel et il y a donc un sacrifice nécessaire de liberté pour un peu de sécurité en l'état de société auquel on passe par un effet de panique. Chez Locke, il en va différemment : le passage de l'état de nature à l'état de société se fait au contraire pour la prospérité et la tranquillité. Le contrat social est une décision réfléchie et volontaire, soumise à la critique et par conséquent potentiellement réversible. Si l'on considère que l'état de nature est plus profitable, il peut y avoir un retour vers cet état. Commence à poindre ici chez Locke, le droit de dissidence et le droit de résistance. Ce changement d'état ne peut se faire que par le consentement : « les hommes étant tous naturellement libres, égaux et indépendants, nul ne peut être tiré de cet état et être soumis au pouvoir d'autrui sans son propre consentement ». Locke s'oppose ici à deux thèses absolutistes :

- ⇒ Le pouvoir royal n'aurait été que le prolongement dans la société civile du pouvoir paternel or, pour Locke, il n'y a aucun rapport entre le pouvoir paternel et le pouvoir politique ;
- ⇒ Le pouvoir est comme une conquête ce que réfute Locke car le gouvernement absolu ne saurait être légitime puisque le consentement des hommes au gouvernement absolu est inconcevable. Locke fait alors allusion au *Léviathan* de Hobbes : « ce serait assurément s'imaginer qu'il serait fort doux pour les hommes d'être dévoré par les lions ».

L'homme, dans l'état de nature, possède 2 sortes de pouvoirs : le pouvoir de faire tout ce qu'il juge à propos pour assurer sa conservation et le pouvoir de punir les crimes commis contre les lois naturelles. En entrant dans l'état civil, l'homme va se dépouiller, au profit de la société, de ses pouvoirs qu'il détenait à l'état de nature. La société possède donc les 3 caractères essentiels donnés plus haut (loi, juge et pouvoir coercitif). La société politique est l'héritière des droits des hommes libres de l'état de nature mais par contrat, les hommes libres n'aliènent qu'une partie de leurs droits. A la suite du contrat, on peut distinguer les droits conservés (la propriété) et les droits aliénés (droit d'interpréter la loi naturelle, droit de punir). A partir de là, on peut définir les pouvoirs essentiels de la société politique, c'est-à-dire :

- ⇒ Le pouvoir législatif qui va régler l'emploi des forces de l'Etat pour la conservation de la société et de ses membres. Il est sacré, c'est l'âme du pouvoir politique et le pouvoir exécutif doit lui être subordonné même si quantité de choses sont laissées à la discrétion du pouvoir exécutif ;
- ⇒ Le pouvoir exécutif qui va régler l'exécution des lois positives au-dedans ; o Le pouvoir confédératif qui va régir la paix et la guerre.

Les pouvoirs législatif et exécutif doivent être dans des mains différentes. Ce dernier doit être sur pieds quand ce n'est pas le cas du premier. Aussi, il pourrait y avoir une tentation d'abuser du pouvoir qui s'emparerait de ceux entre les mains desquels ces deux pouvoirs se trouveraient réunis. La sortie de l'état de nature n'a de sens que si elle permet d'améliorer les conditions d'existence des hommes. Toute autre fin qu'on prétendrait lui donner irait au-delà du mandat qui constitue cette société politique. C'est ainsi que Locke écrit que les hommes vont « chercher dans les lois établies d'un gouvernement un asile et la conservation de leur propriété ». On peut donc en conclure que pour Locke, à la différence de Hobbes, les droits naturels ne disparaissent pas à la suite du consentement à la société. Le pouvoir de la société, qui est incarnée par le législatif au premier chef, ne peut être supposé devoir s'étendre plus loin que le bien public ne le demande. Il ne peut être absolument arbitraire sur la vie et les biens du peuple et le pouvoir législatif n'est pas absolu : il est limité, comme l'Etat lui-même, par les droits naturels.

3. La doctrine de la « liberté sous la loi »

Dans l'association politique, les lois de la nature s'incarnent dans les lois civiles et c'est à ces lois que le juge se réfère et c'est seulement à l'encontre ceux qui transgressent les lois que la force publique peut être légitimement employée. L'Etat, dans le cadre de la théorie lockienne est le gouvernement de la loi. Sa doctrine est le cœur du libéralisme. L'essence de la liberté ne consiste pas en le droit de tout faire mais une situation où l'on n'est pas soumis au pouvoir d'autrui. Il s'agit en somme d'un rapport social. Elle existe dans l'état de nature et si les droits naturels doivent être conservés dans l'état politique, une situation de liberté doit également exister dans ce dernier. Toutefois, il importe, pour éviter les occasions de conflits, de fixer les limites des domaines propres de chacun et c'est ce qu'accomplit la loi.

La loi est au premier chef une connaissance de ce que nous devons faire et ne pas faire si nous ne voulons pas empiéter sur la propriété d'autrui. Elle nous donne ainsi le moyen intellectuel d'éviter tout conflit avec autrui. La loi ainsi conçue rend possible la liberté. Locke écrit : « là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas de liberté ». Sous le règne de la loi, notre pouvoir d'agir est limité puisqu'il nous faut nous abstenir d'empiéter sur la propriété d'autrui. En revanche, notre liberté est illimitée puisque nous ne sommes exposés à rien de ce qui limite la liberté, c'est-à-dire à aucune coercition. Si nous agissons conformément à la loi, personne ne sera fondé à venir contrecarrer nos plans. Le citoyen qui obéit à la loi est libre totalement sans restriction. Il est soumis à des contraintes mais à aucune coercition.

Il faut qu'il n'y ait aucune incertitude : la loi doit être claire, générale, publique, non rétroactive, stable et égale pour tous.

4. Spécificité de la pensée de Locke par rapport à Hobbes :

le droit à l'insurrection

Pour Locke, le pouvoir est un dépôt et est confié au gouvernement au profit du peuple. Si les gouvernements agissent d'une façon contraire à la fin (bien public), le peuple retire sa confiance et retire le dépôt. Autrement dit, face au gouvernement, le peuple garde en permanence une souveraineté potentielle en réserve et c'est, le peuple, lui et non le législatif qui détient le vrai pouvoir souverain. Il y a de sa part dépôt mais il n'y a pas contrat de soumission. Au couronnement de tout son édifice, Locke place le droit d'insurrection que l'auteur qualifie de « droit d'en appeler au Ciel ». Locke dit : « le peuple s'est réservé un droit qui appartient généralement à tous les hommes lorsqu'il n'y a point d'appel sur terre : savoir le droit d'examiner s'il y a juste sujet d'en appeler au Ciel ». L'inertie du peuple fait qu'il ne s'insurge qu'à la dernière extrémité. Lorsque le fardeau de l'absolutisme devient trop insupportable, il n'est plus de théorie de l'obéissance qui tienne. Cette théorie justifie d'avance la révolution *Whig* de 1688 et ouvre la voie aux révolutions américaine et française de la fin du XVIII^e siècle. De fait, Locke reprend des arguments qui remontent à la théorie thomiste¹ du tyrannicide : on a le droit de résister par la force à un pouvoir politique tyrannique. Locke à l'originalité de le placer comme un droit constitutionnel et, ce faisant, rend la révolution inutile puisque ce principe va forcer d'avance le gouvernement à agir dans de justes limites.

¹ i.e. de Saint Thomas d'Aquin.

La pensée politique de Locke constitue indiscutablement la base de la démocratie libérale d'essence individualiste dont on peut trouver certaines prémisses chez Hobbes.

II. Montesquieu

Est-il vraiment l'inventeur du libéralisme moderne comme on a voulu le croire au XIXe siècle ? ou bien n'est-il qu'un opposant de droite à la monarchie absolue ? Cette question se pose dès le XVIIIe siècle, Voltaire et Condorcet ont pu l'accuser de composer avec les préjugés. De fait, son œuvre maîtresse va se prêter à plus d'une lecture. Montesquieu propose un problème singulier à l'historien des idées politiques. Il a eu de son vivant une grande notoriété et a pu bénéficier d'une réputation durable de grand penseur. Sa doctrine reste toutefois assez insaisissable.

A. Eléments de biographie : vie et œuvre de Montesquieu

Charles-Louis de Seconda, baron de Montesquieu est né le 18 janvier 1689 au château de la Brède près de Bordeaux. Il a suivi, entre 1700 et 1705, des études au collège de l'oratoire à Juilly puis des études juridiques à Bordeaux. Il est ensuite devenu avocat puis conseiller au Parlement de Bordeaux. Il épouse une protestante et hérite de l'office de président à mortier du Parlement de Bordeaux mais il lui faut attendre d'avoir l'âge requis pour exercer cette charge. En 1731, il publie les *Lettres persanes* et entre alors à l'académie de Bordeaux où il trouve l'occasion de s'intéresser à un large éventail de disciplines scientifiques. En 1726, il vend sa charge. Il fréquente des salons et est par la suite élu à l'Académie française. Il entreprend aussi des voyages : en 1728-1729, il se rend en Autriche et visite l'Italie, l'Allemagne et la Hollande. Après ce premier périple, entre 1729 et 1731, il passe deux ans en Angleterre où il est admis dans la franc-maçonnerie. Il publie en 1734 ses *Considérations sur la grandeur des Romains et de leur décadence* mais s'engage ensuite dans un travail plus vaste qui devient *De l'esprit des lois* en 1748. Cette dernière publication lui vaut des déboires puisque le livre est interdit par la censure royale en France dès sa sortie et est ensuite mis à l'index à Rome en 1751 et finalement condamné par la Sorbonne en 1752.

Cela dit, en dépit de ces condamnations multiples, le succès de l'ouvrage est immédiat puisque l'on compte une douzaine d'éditions entre 1748 et 1750. Montesquieu est d'un côté affecté par la polémique mais bénéficie de l'aura que lui procure à l'échelle de l'Europe son ouvrage. Le livre est rapidement traduit dans toutes les langues et rencontre un indéniable succès auprès des « despotes éclairés » comme Frédéric II et la tsarine de Russie Catherine II prétend s'en inspirer dans l'introduction de son *Code des lois*. Les Anglais accueillent avec joie l'ouvrage qui fait l'éloge de leurs institutions et adoptent l'interprétation donnée par Montesquieu. Les dernières années de la vie de Montesquieu son difficile : il devient presque aveugle. Il meurt à Paris le 10 février 1755.

De l'esprit des lois est le fruit d'un travail de très longue haleine et d'innombrables lectures. C'est le grand dessein intellectuel de Montesquieu, il écrit lui-même : « au sortir du collège, on me mit dans les mains des livres de droit, j'en cherchai l'esprit ». Il s'agit de déterminer pour lui les principes, les motifs, les impulsions, les tendances vers lesquelles on se dirige. Il tente de saisir le juridique et le politique dans tous les aspects de la réalité sociale ce qui en fait en quelque sorte un précurseur de l'école française de sociologie. Pourquoi dans tel pays, sur tel sujet adopte-t-on telle loi et non telle autre ? pourquoi telle loi est-elle efficace et telle autre ne l'est-elle pas ? Ces questions sont

passionnantes pour l'historien, le politologue ou le juriste mais n'admettent de réponse que s'il y a un esprit des lois. Montesquieu a donc lu les philosophes politiques, les historiens anciens et modernes. Il se fonde aussi sur ses voyages. Sa méthode est historico-comparative et c'est un homme qui se défie des théories abstraites. *L'esprit des lois* se compose de 6 parties et 31 livres qui sont eux-mêmes divisés en de nombreux chapitres parfois très courts. Il y a une confusion du plan qui va venir en grandissant. Au départ, la composition est très nette mais l'ouvrage perd de sa netteté au fur-et-à-mesure que se développe le projet.

Les 8 premiers livres constituent la première partie autour de la théorie du gouvernement. On peut dire que c'est un chef-d'œuvre au sein d'un ouvrage inachevé. La seconde partie se compose des livres 9 à 13 et étudie les lois dans leur rapport avec la défense de l'Etat, la liberté et la sûreté, les moyens de gouvernements (impôts et revenus publics). Par « rapport », il faut entendre une relation réciproque et non une relation à sens unique. Le livre 11 (« Des lois qui forment la liberté politique dans son rapport à la Constitution »), chapitre 6 (« Constitution d'Angleterre ») traite de la séparation des pouvoirs. La 3^e partie analyse les causes physiques : les lois doivent être relatives aux physiques du pays (conditions environnementales, etc.). La 4^e partie se compose du livre 19 qui fait appel à la notion d'esprit général de chaque nation forgeant gouvernement, traditions, religion, mœurs et manière. La 5^e partie couvre les livres 20 à 25 et on y traite des lois dans le rapport qu'elles ont avec le commerce. En fait, cette 5^e et avant-dernière partie correspond à une période de rédaction harassante pour Montesquieu (1745-1748). On constate le désordre croissant de l'ouvrage : on n'est plus en présence d'un ouvrage cohérent mais en présence d'une succession de monographies. La 6^e partie clôt l'ouvrage dans un enchevêtrement concernant la féodalité et le droit français ancien ce qui constitue un changement complet de registre intellectuel (livres 27 et 28 puis livres 30 et 31). C'est dans cette dernière partie que Montesquieu aborde le problème des origines de la monarchie qui est discutée avec passion depuis la régence. Il témoigne alors d'évidentes arrière-pensées nobiliaires et absolutistes. Il n'y a pas de conclusion à l'ensemble de l'ouvrage. Montesquieu écrit : « cet ouvrage à penser me tue, je vais me reposer, je ne travaillerai plus ».

B. L'exposé de la pensée politique de Montesquieu

1. Des lois

Montesquieu n'est pas le premier à avoir conçu une physique sociale mais est le premier à avoir voulu partir des faits et dégager de ces faits des lois. Sa démarche est donc totalement à l'opposé de celle de Rousseau. Montesquieu, dans son souci du fait se présente sous la forme d'un juriste et d'un spécialiste de politique. Pour lui, la société n'est pas le fruit d'une institution divine ou d'un ordre naturel. Il est donc fermé à la métaphysique comme à la théologie. Il est mal à l'aise sur le terrain du fondement de la société et du droit et se tient donc à l'écart de la théorie du contrat social. Chez lui, il y a une absence remarquable de tout contrat social puisque pour lui, le problème de l'origine est une question absurde : la société se précède toujours elle-même. Dans sa 44^e lettre persane, il écrit : « qu'on ait commencé par rechercher soigneusement quelle est l'origine des sociétés ce qui me paraît ridicule. Si les hommes n'en formaient point, se quittaient et se fuyaient les uns les autres, il faudrait en demander la raison et chercher pourquoi ils restent séparés. Mais ils naissent tous liés les uns aux autres. Un fils naît auprès de son père et s'y tient, voilà la société et la cause de la société ». Il refuse de soumettre la matière de la sphère politique à des principes religieux et moraux mais aussi de les

soumettre aux concepts abstraits de la théorie du droit naturel. Les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. Le dessein de Montesquieu est de changer quelque chose dans la définition des lois alors admises. Avant, la loi appartenait au domaine de la loi, de la religion, de la morale et de la politique et Montesquieu rejette cette conception du mot « loi ». Dieu est certes la raison primitive mais les lois le mettent sur le même pied que les être. La loi n'est plus le reflet d'un monde idéal mais d'un rapport qui reste immanent aux phénomènes. Montesquieu va en appeler constamment à des choses que les hommes ignorent : le climat, le terrain, les mœurs, etc. Les lois dérivent d'un mix de nature et de culture de même que les atomes et les bêtes ont des lois qu'ils n'ont pas faites et ne connaissent pas, l'homme reste soumis à des lois qu'il n'a pas faites et qu'il ne connaît, au mieux, qu'imparfaitement.

2. La théorie des gouvernements

Ces gouvernements, Montesquieu nous les montre arrêtés, complets, définitifs et comme ramassés sur eux-mêmes de toutes les époques que leur histoire. Ce qui est important, c'est qu'il rompt avec la classification traditionnelle des gouvernements héritée de la pensée grecque. Jusqu'alors, on classait les gouvernements en fonction de l'étendue des décideurs. On distinguait donc la démocratie de l'aristocratie et de la monarchie. A cette classification, Montesquieu substitue une nouvelle classification qui distingue république, monarchie et despotisme. Elle est moins sûre que la classification traditionnelle dans la mesure où Montesquieu doit distinguer, au sein de la république, démocratie et aristocratie. Cette nouvelle classification procède de 2 éléments qui définissent ces nouveaux concepts :

- La nature : la structure particulière ;
- Le principe : le comportement de type individuel ou les passions humaines qui le font se mouvoir. Il assure une suprême influence.

On a donc le tableau suivant :

République		Monarchie	Despotisme
Aristocratie	Démocratie		
Nature : partie du peuple détient la puissance souveraine	Nature : le peuple en corps détient la puissance souveraine	Nature : un seul gouverne par des lois fixes et établies	Nature : un seul gouverne mais sans lois et sans règles entraînant tout par sa volonté et ses caprices
Principe : modération	Principe : vertu	Principe : honneur	Principe : crainte

Dans les démocraties, le peuple est à la fois souverain et sujet. Il doit alors faire par lui-même tout ce qu'il peut bien faire et déléguer le reste à des ministres ou des magistrats. Il est de la nature de la république qu'elle n'ait qu'un petit territoire sans quoi elle ne peut subsister. Le bien commun est sans cesse mis en danger par la particularisation des intérêts tandis que dans une petite république, il est mieux connu et plus près de chaque citoyen. Le principe de la république démocratique est la vertu, c'est-à-dire que l'on demande un sacrifice continu de soi, de ses répugnances, de son égoïsme, de son indiscipline, de son avidité, etc. au gouvernement. Le gouvernement du plus grand nombre est la nature de la démocratie qui fonctionne mal si les lois cessent d'être exécutées. Il faut donc que cette

vertu ne cesse jamais et c'est pourquoi l'on a besoin de la toute-puissance de l'éducation pour imprimer chez les enfants ce renoncement à soi-même, chose toujours très pénible. Cet amour des lois et de la république demande une préférence continuelle à l'intérêt public et toutes les lois doivent aller dans ce sens et la voie extrême du partage des terres n'est pas à exclure. Point de luxe en république car cela tourne l'esprit vers les intérêts et désirs particuliers. Il y a une nostalgie des républiques antiques aux mœurs si pures.

Cela dit, par-delà la référence aux modèles antiques, il introduit des cas d'espèce que sont les républiques marchandes. Dans celles-ci, il y a un problème particulier car, contrairement au tableau brossé par Montesquieu d'un régime austère qui fuit la richesse, on trouve des riches et des pauvres, des ambitions et des désirs (exemple de la Hollande) : comment ne peuvent-elles pas être corrompues ? Montesquieu dit : « l'esprit de commerce entraîne avec lui celui de frugalité, d'économie, de modération, de sagesse, de tranquillité, d'ordre et de règne ».

Dans les aristocraties, le pouvoir va aux meilleurs. C'est une république méritocratique. Il faut alors moins de vertu que dans une démocratie mais plus que dans une monarchie. Dans ces conditions, la demi-vertu reçoit le nom de « modération ». L'aristocratie ne peut être tenue que par le respect des lois. A défaut d'être égale à son peuple, il lui faut au moins être égale à elle-même donc être modérée. Cette distinction entre démocratie et aristocratie a nourri la réflexion des commentateurs et en particulier d'Althusser (*Montesquieu, le politique et l'histoire*). Dans son analyse marxiste, il affirme que Montesquieu ne croit pas à la république, puisque pour lui, le temps des républiques des cités-Etats de l'Antiquité est passé. Il souligne, à travers la distinction faite par Montesquieu, le soin apporté par celui-ci à distinguer deux peuples au sein du peuple. Rousseau ne veut pas que le peuple souverain légifère par ses représentants alors que Montesquieu soutient au contraire qu'une démocratie sans représentant n'est qu'un despotisme populaire imminent. Il laisse simplement au peuple le droit de choisir ses représentants.

Les pouvoirs intermédiaires ont pour but de canaliser le pouvoir et briser les liens.

« point de monarches, point de noblesse, point de noblesse, point de monarche ».

Le clergé constitue un autre pouvoir intermédiaire.

A côté du clergé, on retrouve les villes avec leurs privilèges. Il y a ce que Montesquieu appelle le dépôt des lois. Ce sont des lois fondamentales fixes et établies qui doivent être placées à la garde d'un corps choisis et non intermédiaire

Bien loin de s'opposer entre eux, au prince ou au peuple, ces contre forces tiennent la monarchie. Ainsi un mouvement de sédition se trouve freiné par ce jeu de contre force. Si la forme républicaine comme nous l'avons vu, convient aux petits Etats. La forme monarchique convient aux Etats ni trop grands ni trop petits selon Montesquieu

La monarchie trouve son ressort dans l'honneur. C'est-à-dire le préjugé de chaque personne et de chaque condition.

Le despotisme selon M :

Par sa nature le despotisme est le gouvernement d'un seul, sans loi. Le principe de la monarchie est celui de l'honneur.

Montesquieu en parlant de despotisme songe aux régimes orientaux. L'empire ottomans, la Perse, la Chine et le Japon. Montesquieu a des informations essentiellement par les récits des voyageurs qu'il a compilé dans les différentes bibliothèques. En se fondant dessus, Montesquieu se représente le despote oriental « comme naturellement paresseux, ignorants et voluptueux », il ajoute « Se livrant dans son harem à ses passions les plus brutales ». De ce fait le despote ne s'occupe guerre des affaires politiques et se contente de nommer un vizir auquel il va abandonner tout pouvoir. A son tour le vizir délègue le pouvoir qu'il a reçu du despote à ses subordonnés. Ainsi de suite se poursuit la délégation du pouvoir jusqu'au simple sujet. On peut définir le pouvoir despotique comme une hiérarchie verticale de pouvoir absolu, détenu à chaque nv par un seul homme et exerce de façon arbitraire sans loi ni contrepouvoir.

La vertu n'est pas nécessaire dans le gouvernement despotique. L'honneur y sera dangereux. Montesquieu écrit « il faut donc que la crainte abatte tous les courages et y éteigne jusqu'au moindre sentiment d'ambition ».

Louis Althusser « dans l'ordre des définitions de Montesquieu, le despotisme est le dernier des gouvernements ». Mais à la différence la république et à la ressemblance de la monarchie, c'est un gouvernement existant, mais c'est le gouvernement limite et la limite du gouvernement à la fois puisqu'on n'y a pas de structure ni de loi.

Pour M c'est aussi l'idée du mal absolu, l'idée même de la limite du politique comme telle, sans transcendance politique ou juridique, sans passé et sans avenir, le despotisme est le régime de l'instant.

Tous les hommes sont égaux dans le despotisme car ils ne sont rien. Les despotes règnent que sur l'uniformité du vide, des terres abandonnées et des déserts. Le despotisme est une illusion géographique car il est une allusion historique. A travers le despotisme, c'est la monarchie absolu que vise Montesquieu : les tentations qui guettent ce régime et que Montesquieu condamne.

Montesquieu défend les libertés particulières de la classe féodale, sa sûreté personnelle, les conditions de sa pérennité et sa prétention dans la hiérarchie politique. C'est une menace existante selon Montesquieu.

3. La constitution d'Angleterre et la séparation des pouvoirs

Commentaire d'un extrait du livre Onzième de Montesquieu :

Dans cet extrait célèbre du Chapitre 6 livre 11 de la Constitution d'Angleterre. Montesquieu décrit ce qui est à ses yeux le régime idéal et le plus modéré, les institutions décrites ici sont celles du régime anglais.

Des paragraphes 1 à 6 : Cet extrait décrit la séparation des 3 pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire qui garantissent la liberté, la sécurité et l'action.

Paragraphes 7 à 13 posent le principe que le peuple par l'intermédiaire de ses représentants doit exercer le pouvoir législatif, les représentants seuls sont capables de discuter les affaires. Le peuple n'est pas apte à gouverner directement mais il est apte à choisir comme représentant le plus éclairé

Paragraphe 14 et 15 on a une défense du bicamérisme. Les gens distingués par la naissance, les richesses et les honneurs ne doivent être confondus avec le bas peuple. Il est donc bon que les noblesse et les gens distingués et le bas peuples délibèrent à part.

Dans les derniers paragraphes Montesquieu affirme que le système britannique, loin d'être révolutionnaire, est en fait le sommet du gouvernement gothique en faveur duquel il exprime sa préférence. Cependant, il y a un passage obscur : « ce beau système a été trouvé dans les bois » Montesquieu exprime ici les mœurs aristocratiques des anciens germains où le roi était élu par des nobles et était ainsi un pair parmi ses pairs, à l'opposé de la monarchie absolue qu'il condamne.

Si on résume : La liberté du citoyen est possible si et seulement si les pouvoirs sont séparés, c'est à dire détenu par des hommes différents. Dans la plupart des royaumes d'Europe, le gouvernement est modéré, car le prince exerce les 2 premiers pouvoirs (exécutif, législatif), il n'a pas la puissance de juger. Montesquieu analyse les 3 pouvoirs et apprécie que la Constitution anglaise consacre les privilèges, il approuve le bicamérisme dans la mesure où les nobles et le bas peuple ont des intérêt séparés. Le pouvoir exécutif doit être maintenu par un monarque qui doit avoir un droit de veto sur le pouvoir législatif et inversement. Le régime anglais constitue pour Montesquieu l'exemple même du gouvernement modéré grâce à la division et à l'équilibre des pouvoirs.

Interprétation :

La signification à accorder à ce texte est débattue depuis l'apparition de l'ouvrage par les commentateurs. Le problème principal est de savoir si Montesquieu se montre ici partisan du régime de monarchie constitutionnelle tel qu'il a été instauré en Angleterre ou s'il défend une constitution de type féodale. Autrement dit sa conception de la liberté est elle libérale ou proto libérale ou au contraire aristocratique et réactionnée. Les commentateurs s'affrontent à ce propos car certains voient en lui un précurseur de la révolution française et d'autres voient un précurseurs de la révolte nobiliaires qui a précédé et ouvert le cycle de la révolution française en marquant l'opposition de la noblesse, et des privilégiés, à toutes réformes.

Althusser se fonde sur les travaux d'un juriste du nom de Charles Eisenmann et s'interroge pour sa part sur le mythe de la séparation des pouvoirs.

La thèse défendue est la suivante :

La Constitution d'Angleterre aurait engendré un mythe car la séparation des pouvoirs n'existe pas chez Montesquieu et l'exécutif empiète par le veto sur les législatifs et ceux-ci à son tour peu exercer un droit de regard sur l'exécutif. Le législatif empiète aussi sur le judiciaire car il peut s'ériger en tribunal. Bien plus qu'une séparation des pouvoirs il s'agirait d'une combinaison ou une fusion des pouvoirs et la modération résulte d'un partage des pouvoirs entre les 3 puissances (roi, chambre hautes, chambres basse). Ce partage vise à exclure le despotisme populaire et la détention du judiciaire par l'exécutif. La noblesse gagne ainsi 2 avantages considérables :

- Une force politique qui est reconnue dans la chambre haute
- Un avenir, une position sociale, des privilèges qui se trouvent garanties contre les entreprises du roi et du peuple

Il faut reconnaître qu'on se trouve au cœur d'une controverse difficilement soluble et liée au flou des formulation de Montesquieu. Des analyses de ce passage ont montré que ce chapitre comporte

des couches de rédactions à des dates différentes. Montesquieu, qui est un grand compilateur, a empilé ces couches sans trancher définitivement dans un sens ou un autre. Le débat sur les intentions de Montesquieu (pro privilège ou pro bourgeois) reste assez insoluble.

4. La théorie des climats

Montesquieu se pose entre autres la question de savoir des causes physiques ou morales, lesquelles dominent ? De l'homme esprit ou animal, lequel l'emporte ? D'où le débat de la nécessité et de la liberté. Au XVI^{ème} siècle, Jean Baudin dans LA REPUBLIQUE a été le premier à introduire la notion de climat dans la science politique. Il est évoqué dans l'interprétation des différents régimes politiques. Dans le chapitre 1^{er} du livre 5, Jean Baudin affirme que les 3 climats qu'il distingue (climat nordique, climat du midi et le climat tempéré) nous donne des hommes fort différents :

- L'homme du Nord, climat nordique, est fort brutal, impétueux et aussi chaste et pudique. Baudin définit l'homme du nord comme mobile et sans parole. Cet homme du nord se gouverne par la force.
- Baudin lui oppose l'homme du midi. Par opposition, il est lubrique, rusé, porté sur les sciences occultes, sur la philosophie et les mathématiques. L'homme du midi se gouverne par la religion.
- Le troisième homme, l'homme du climat tempéré est tout à la fois moins fort que l'homme du nord mais il est plus raisonnable que l'homme du midi. Il va se gouverner par la raison et la justice.

Jean Baudin est le premier à poser la question du rapport du climat avec le régime politique. Lorsque Montesquieu écrit l'esprit des lois, ce débat du climat a plus de deux siècles d'existence. Mais ce débat tourmente aussi Montesquieu et après avoir ainsi décrit dans sa théorie du gouvernement le jeu des causes morales, il va aborder l'influence des causes physiques (livre 14 : des lois dans les rapports qu'elles ont dans la nature du climat). Montesquieu s'intéresse aux effets de l'air froid et de l'air chaud. L'air froid insuffle plus de force corporelle, plus de confiance, plus de connaissance de supériorité, plus de hardiesse à entreprendre mais aussi moins de soupçons, moins de politique et moins de ruse. Dans ces climats, on serait encore peu sensible au plaisir, à la douleur, à l'amour. Pour illustrer cet homme des climats froids, Montesquieu cite les anglais. Dans le livre 17, Montesquieu aborde ensuite le thème des rapports entre la nature des climats et les lois de la servitude, et est inépuisable en propositions générales. Il pose la question de savoir pourquoi il y a-t-il en Asie un esprit de servitude alors qu'on trouve en Europe un génie de liberté. La raison en tient au climat. En Asie il n'existe pas de véritable zone tempérée, le climat chaud rentre en contact direct avec le climat froid. Alors qu'en Europe on distingue une zone tempérée très étendue séparant le climat chaud du froid. En Asie, des lieux très froids touchent des lieux très chauds. Par conséquent, des peuples guerriers braves et actifs touchent immédiatement les peuples efféminés, paresseux et lascifs des climats chauds. En Europe, les climats du midi au nord ne se touchent pas directement. Celles qui se touchent ont à peu près le même courage Nord à côté de tempéré, chaud à côté de tempéré). On est en présence d'un assemblage hétéroclite et hétérogène. Certains écrits de Montesquieu en matière de réflexion rejoignent certaines rêveries de Baudin. La théorie du

climat de Montesquieu vient s'intégrer à l'ensemble plus large de l'esprit général du gouvernement des hommes. Montesquieu écrit « plusieurs choses gouvernent les hommes, le climat, les religions, les lois, les humeurs, les manières... ». L'intérêt de la théorie des climat des de s'intégrer dans l'analyse plus large de ce qu'il appelle l'esprit général.

5. La préférence pour un gouvernemet gothique et l'éloge de la noblesse

Montesquieu va aborder l'histoire de la féodalité et du droit ancien, plus particulièrement aux livres 27,28,30,31. On observe un changement du registre intellectuel au tour du problème des origines de la monarchie. Là aussi les écrits de Montesquieu ne surgissent pas *ex nihilo*, mais il y a déjà toute une littérature qui préexiste en face de laquelle Montesquieu est amené à se positionner. Une idée a dominé toute la littérature politique du 18^{ème} siècle : La monarchie absolue s'est établie contre la noblesse. Le roi s'est appuyé sur les roturiers pour contrebalancer la puissance de ses adversaires féodaux et s'est ainsi que se développe la grande querelle entre les germaniques qui s'opposent aux romanistes sur l'origine de la féodalité et de la monarchie absolue. Les germanistes (le Duc de st Simon, Boulainvilliers, Montesquieu...) font l'éloge de la monarchie primitive, où le roi était élu par les nobles, « pair parmi les pairs », comme l'était à l'origine le roi de Germanie, élu dans les forêts. Les germaniste expriment le regret des temps passés et s'opposent aux romanistes (Abbé Dubos...) qui se définissent comme un parti absolutiste de défense du pouvoir du roi. L'inspiration est bourgeoise. Ils défendent la figure de Louis XIV qui incarne le souverain absolu mais dans lequel les romanistes voient l'illustration d'un despotisme éclairé. C'est l'Idéal du prince qui préfère les mérites de la bourgeoisie laborieuse aux prétentions périmées des nobles.

Les écrits de Montesquieu viennent s'inscrire dans cette controverse. Effectivement, Montesquieu vient défendre l'excellence de la noblesse « il est heureux que la noblesse de France ne puisse déroger, ce qui fait la grandeur du pays ». Montesquieu exprime ainsi son adhésion intime au principe d'une société d'ordre, développant un point de vue plus proche que celui de Boulainvilliers ou St Simon. Il marque sa préférence pour la noblesse d'épée, dont il est issu, sans mépriser la noblesse de robe à laquelle il appartient aussi. Montesquieu légitime donc le droit féodal qu'il considère par exemple comme parfaitement valide le point d'honneur (régler un différent non pas par le doit mais par le combat), il méprise les procédures d'appel et défend les principes féodaux. Montesquieu adopte un position médiane entre partisan de la noblesse d'épée (Boulainvilliers qui soutien que la noblesse doit détenir tout le pouvoir car elle descend des conquérants germaniques) et s'oppose aux partisans du tiers-Etat (abbé Dubos qui prétend que la noblesse ne doit avoir aucun pouvoir).

La thèse de Boulainvilliers justifiait la prééminence de la noblesse par le fait que les nobles français sont les descendants des conquérants Francs du Vème siècle alors que ce même Boulainvilliers voit en le Tiers-Etat les descendant des Gallo-Romains qui ont perdu face aux Francs. Les Francs auraient réduit les gallo-romains à la servitude. Les privilèges des nobles auraient ainsi constitué la suite de ce précédent historique qui aurait une justification auprès de la noblesse moderne.

Montesquieu va critiquer Boulainvilliers pour sa position extrême mais il justifie le droit de conquête et retrouve Boulainvilliers sur l'idée que la noblesse descend des conquérants. Les Francs vainqueurs sont dans l'ordre social supérieure par rapports aux gallo-romains qui ont été vaincu.

6. Conclusion :

On peut dire que c'est une illusion de voir en Montesquieu un champion de la cause de la bourgeoisie qui devait triompher à l'occasion de la révolution française. On peut faire de Montesquieu un opposant de « droite » à l'absolutisme royal qui a servi dans la suite du siècle aux opposants de « gauche » (entre « » car anachronisme, la distinction n'intervient qu'au début de la révolution française 1789-1790), avant de donner ensuite des armes à tous réactionnaires. C'est parce qu'il plaida la cause d'un ordre dépassé, la monarchie gothiques (monarchie élective), que Montesquieu va se faire adversaire de l'ordre présent (monarchie absolue au milieu du 18^{ème} siècle). Sa pensée est assez conforme à la pré-révolution nobiliaires de 1787-1788 qui va précéder et précipiter la révolution française, et traduit le refus de la noblesse sur les reformes que tente de faire Louis XVI pour régler la question fiscale du régime.

III. Jean-Jacques Rousseau (1712-1778)

Par sa protestation contre l'absolutisme royal, la théorie de l'Etat républicain, Rousseau partage donc certaines des convictions de la thèse démocratie et libérale. Mais aussi par son égalitarisme et sa vision pré-jacobienne d'une économie de l'Etat, Rousseau se situe à « gauche » de la tradition libérale même si d'autres aspects de sa pensée comme l'anti-intellectualisme, le culte de la nature et de la force ou encore un refus du progrès le font apparaître comme étant de « droite ».

1. La vie et l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau